

Le Mag

Le magazine des Tassilunois

P 07

Le Pôle Petite Enfance
« Les Petits Maraîchers »

P 13

La Ville récompensée par
deux Prix Territoria
et une 3^e fleur

P 14

Les Lumières de la ville

Décembre
2024

88



TASSIN
LA DEMI-LUNE



Une Ville tellement proche

« UN ARBRE, UN ENFANT »

La remise des arbres, arbustes et plantes d'intérieur aux enfants de petite section de maternelle s'est déroulée le 6 novembre dernier. Cet événement, qui s'inscrit dans le cadre du **Plan Nature en ville**, a un principe clair : pour chaque arbre reçu par un enfant, la Ville s'engage à planter un arbre.

De nombreux petits Tassilunois étaient inscrits et attendus, accompagnés de leurs parents, dans les Jardins de l'Hôtel de Ville. En fin de matinée, le Maire **Pascal CHARMOT** et **Claire SCHUTZ**, Adjointe déléguée à l'Enseignement et à l'Environnement, étaient présents pour la plantation d'un arbre. Un geste fort pour clore l'édition 2024 et témoigner de **l'engagement de la Ville**.





© Céline VAUTHEY

Une année se clôture et avec elle, une nouvelle page écrite ensemble, se tourne. Émerveillement, échanges, partage durant douze mois, le cœur de notre si chère ville de Tassin la Demi-lune a vibré pour et avec les Tassilunois. Des temps forts que nous gardons en mémoire comme une rythmique à la fois incessante et attendue, que vous pourrez redécouvrir cette fin d'année sous forme d'exposition sur les parvis de l'Hôtel de Ville et de l'Espace culturel L'Atrium.

Tassin la Demi-Lune fait partie de ces villes où l'histoire rencontre l'avenir, où les générations se succèdent, où les vies se croisent mais toujours avec un socle commun garant de cette continuité, la qualité. De ville, de vie, de service, cette qualité aux multiples facettes est intrinsèque à Tassin la Demi-Lune. Impalpable si on considère que chacun la mesure selon sa perception et sa conception du bon-vivre, elle se matérialise pourtant de multiples façons : le bien-être des familles, l'accompagnement des plus fragiles, l'effervescence culturelle, l'émerveillement des plus petits Tant de preuves, fruit d'un travail constant de la municipalité pour faire de Tassin la Demi-Lune une ville tellement proche de vous.

Et heureusement ! La Ville est là, quoi qu'il arrive !

Dans un contexte local difficile politiquement, où la Métropole de Lyon détient de nombreuses compétences qui lui permettent d'imposer sa propre vision, politicienne tendant ainsi à impacter notre cadre de vie, la municipalité maintient son travail pour pallier leurs effets, refuser, négocier ou encore lorsque cela est nécessaire... combattre ! Et en 2024, les batailles n'ont pas manqué ! Heureusement, à chaque fois, et particulièrement sur le dossier du tramway TEOL, la municipalité bénéficie de l'appui infaillible des habitants, un soutien essentiel.

Des postures politiques que l'on retrouve également chez l'opposition municipale, vindicative. Alors que tout est mis en œuvre par la Ville pour améliorer les services proposés aux familles avec notamment l'ouverture prochaine du Pôle Petite Enfance « Les Petits Maraîchers » et la création de 36 places supplémentaires au sein d'un bâtiment durable et adapté, le mensonge s'invite et évidemment je le déplore. En 10 ans, la municipalité n'a jamais fait l'impasse sur l'amélioration du service rendu, et a, au contraire, toujours cherché à le rationaliser pour mieux répondre aux attentes, faire des choix d'avenir et justes.

Pour moi, comme pour la majorité municipale, les intérêts de notre ville et le confort de ses habitants passent avant tout autre chose !

À tous, Chers Tassilunois, je souhaite de belles fêtes, joyeux Noël et bon nouvel An, et je vous donne rendez-vous le 16 janvier prochain pour la cérémonie des vœux à L'Atrium.

Fidèlement.

Pascal Charmot

Maire de Tassin la Demi-Lune,
Conseiller de la Métropole de Lyon





1

1 Du 20.09 au 08.11.24 - Célébration des 80 ans de la Libération de Tassin la Demi-Lune

À l'issue des festivités, le Maire **Pascal CHARMOT** a rendu visite aux élèves de toutes les classes de CM2 pour leur remettre le nouveau livre du Groupe de Recherches Historiques de Tassin la Demi-Lune (GRHTDL), consacré à la Libération de Tassin la Demi-Lune. Plus de 400 livres ont ainsi été distribués lors de temps d'échanges et de partage entre Monsieur le Maire et les jeunes Tassilunois !



2

2 21.09.24 - Cérémonie de remise de la Médaille des Familles

Cette distinction a été remise à deux familles tassilunoises, comptant chacune cinq enfants, au cours d'une cérémonie conviviale, organisée à la Maison des Familles. Le Maire **Pascal CHARMOT** et **Caroline ACQUAVIVA**, Adjointe déléguée à la Politique de la famille, ont eu l'honneur de saluer l'exemplarité du parcours des mères et pères qui étaient honorés.



3

3 Du 30.09 au 04.10.24 - Semaine Bleue 2024

À l'initiative du Maire **Pascal CHARMOT**, et de **Yohann HACHANI**, Conseiller municipal délégué à la Solidarité intergénérationnelle, Politique seniors et à la Vie animale, la Ville a participé activement à cet événement national dédié aux retraités et personnes âgées, en proposant diverses animations gratuites.



4

5

4 04.10.24 - Ouverture de la saison culturelle

L'inauguration de la fresque monumentale par le Maire **Pascal CHARMOT** et **Christine BOULAY**, Adjointe déléguée à la Culture, réalisée en l'honneur du trentième anniversaire de l'Espace culturel L'Atrium, a rimé avec l'ouverture de la saison culturelle et le spectacle, « Femme de vie », de l'humoriste Véronique GALLO. Plus que jamais, Tassin la Demi-Lune vit et vibre au rythme de la culture !

5 05.10.24 - Accueil des nouveaux arrivants

Une quarantaine de Tassilunois a répondu présent à l'invitation du Maire **Pascal CHARMOT** pour cette journée de bienvenue. Au programme : visite de la ville en bus, animée par **Katia PECHARD**, Première Adjointe au Maire déléguée à la Qualité de la vie, et **Michel CADILLAT**, Conseiller municipal, avec un arrêt à la Maison des Familles puis à l'Espace culturel L'Atrium, avec respectivement **Caroline ACQUAVIVA**, Adjointe déléguée à la Politique de la famille et de la petite enfance, et **Christine BOULAY**, Adjointe déléguée à la Culture.



6

6 Du 07 au 12.10.24 - Semaine de sensibilisation à la sécurité publique

À l'initiative du Maire **Pascal CHARMOT**, et de **Jacques BLANCHIN**, Adjoint délégué à la Sécurité, l'édition 2024, placée sous le signe de la proximité, a proposé différents rendez-vous pour sensibiliser les Tassilunois, petits et grands, aux enjeux de tranquillité publique, de préservation du cadre de vie et de sécurité routière.

7 08.10.24 - Rentrée littéraire

Le Maire **Pascal CHARMOT** et **Christine BOULAY**, Adjointe déléguée à la Culture, ont convié les Tassilunois à découvrir les coups de cœur des libraires, avec les équipes de la Médiathèque MédiaLune et de la librairie Pleine Lune, à l'Espace culturel L'Atrium.



8 07.11.24 - Course de l'Orientation

Cette opération de la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon-Métropole a permis à 25 élèves de 3^e, choisis en lien avec l'Éducation nationale, de découvrir les métiers du commerce et des entreprises de proximité, et pourquoi pas, de susciter des vocations.

Pour cette édition 2024, Tassin la Demi-Lune était la **2^e ville de la métropole lyonnaise à être sélectionnée**, du fait de sa dynamique commerciale.



9 11.11.24 - Cérémonie officielle

La commémoration de la signature de l'Armistice du 11 novembre 1918 a eu lieu au Monument aux morts du nouveau cimetière, en présence du Maire **Pascal CHARMOT**, d'élus, de représentants des corps constitués, d'associations d'anciens combattants et d'élèves de l'école élémentaire Vincent Serre.



10 22.11.24 - Cérémonie des Récompenses sportives

L'Espace culturel L'Atrium a vibré au rythme de la remise des trophées et médailles aux sportifs, bénévoles et dirigeants tassilunois qui font vivre les associations sportives locales, en présence de **Katia PECHARD**, Première Adjointe au Maire, et de **Serge HUSSON**, Adjoint délégué aux Sports.



11 23.11.24 - Cérémonie de baptême des cadets de la Gendarmerie du Rhône

La Ville a accueilli fièrement, sur le parvis de l'Hôtel de Ville, la cérémonie de baptême de la promotion Émile BONNIN, gendarme décédé lors de la Libération de Tassin la Demi-Lune en 1944. Le Maire **Pascal CHARMOT** était entouré d'élus, de représentants de la Gendarmerie nationale, des familles des Cadets et celle d'Émile BONNIN.





Permanences du Maire et des élus

PROCHAINES PERMANENCES DU MAIRE (entretiens individuels et sans rendez-vous) :

► En mairie - Hôtel de Ville

Samedi 1^{er} février 2025
de 9 h à 11 h 30

► Dans votre quartier

Samedi 14 décembre 2024
de 9 h à 11 h 30 :

Montpinot - Le Bourg
École du Baraillon
(8 chemin du Baraillon)

Samedi 11 janvier 2025
de 9 h à 11 h 30 :

Alaï - Croisettes
Stade Dubot
(13 avenue Mathieu Misery)

Prochain Conseil municipal

Mercredi 18 décembre 2024
à 19 h à l'Hôtel de Ville

Séance ouverte au public.

Hommage à Samuel PATY

Lors de la séance du Conseil municipal du mercredi 16 octobre, le Maire Pascal CHARMOT et l'ensemble des élus, ont rendu un hommage solennel à Samuel PATY et Dominique BERNARD, les deux enseignants disparus tragiquement, le 16 octobre 2020 et en 2023.

Après une minute de silence en introduction, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le nom Samuel PATY pour dénommer **le futur Groupe scolaire du pôle public de la Raude**. Ce vote a revêtu une dimension hautement symbolique puisqu'il intervenait le jour du 4^e anniversaire de l'assassinat de Samuel PATY.

Avec ces deux actes forts, la Ville de Tassin la Demi-Lune a voulu témoigner à nouveau, son **soutien à la communauté éducative et son attachement indéfectible à la laïcité et aux valeurs de la République**.



RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

 Recensement
de la population



Il se déroulera **DU JEUDI 16 JANVIER AU SAMEDI 22 FÉVRIER 2025** avec, en parallèle, l'enquête « Familles », visant à mieux comprendre les modes de vie.

Si votre logement est concerné, un courrier de la mairie sera déposé dans votre boîte aux lettres courant janvier avec les nom et prénom, ainsi qu'une photo de votre agent recenseur.

Votre participation est essentielle car les données collectées vont permettre d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite...).

COMMENT RÉPONDRE ?

Par internet à partir du 16 janvier sur www.recensement-et-moi.fr (vos codes de connexion vous seront transmis par votre agent recenseur), **ou par questionnaire papier**.



Les Petits Maraîchers

Le 6 janvier 2025, le Pôle Petite Enfance (PPE), « Les Petits Maraîchers », ouvrira ses portes au 9 chemin de la Raude.

Situé au rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation, sur **une surface de 897 m²**, il comprendra **un établissement d'accueil du jeune enfant et un jardin d'enfants**, en proximité immédiate du Parc de la Raude qui ouvrira au public courant 2025 et du futur groupe scolaire Samuel PATY, prévu pour l'automne 2026.



La Ville, en lien constant avec la CAF et la PMI, et soucieuse du bien-être des tout-petits Tassilunois, a souhaité créer **un lieu de vie agréable, connecté à la nature** pour favoriser l'épanouissement des enfants et faciliter le quotidien des parents.

La gestion de la structure a été confiée au délégataire « Les petits Chaperons Rouges » à l'unanimité du Conseil d'Administration du CCAS et à l'issue d'une procédure de délégation de service public.

Les parents des petits usagers sont également accompagnés par **Caroline ACQUAVIVA**, Adjointe déléguée à la Petite enfance, la direction de la Petite enfance de la Ville et les représentants du délégataire pour la parfaite intégration des familles.

Chacun a déjà hâte d'investir ce nouveau lieu de vie qui alliera confort et durabilité.

Le 16 octobre 2024, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité les noms des structures municipales du pôle public la Raude, à savoir : le « Parc de la Raude », le Pôle Petite Enfance « Les Petits Maraîchers », la crèche « Graine de Lune », le jardin d'enfants « Pousse de Lune » et le groupe scolaire « Samuel PATY ».



Focus sur la qualité d'accueil des structures Petite Enfance municipales

Ces équipements se distinguent par la pédagogie mise en place et en particulier autour de l'éveil des sens, pour répondre à la charte d'accueil du jeune enfant :



- ▶ **Les espaces Snoezelen** sont des environnements multisensoriels conçus pour offrir des moments de détente et de bien-être aux jeunes enfants, avec des manipulations de tissus doux, de balles texturées ou d'objets en mousse, des jeux de lumière et des musiques douces. Le Relais Petite Enfance (RPE) La Petite Ourse, quant à lui, s'est équipé d'un igloo, un véritable cocon pour les enfants et l'équipe de la crèche Clair de Lune s'est formée aux activités de détente.
- ▶ **Des activités autour de la nature** avec des espaces de liberté et d'exploration, la nature jouant un rôle essentiel dans le développement harmonieux des tout-petits. Par ailleurs, des activités et des sorties sont organisées par les crèches et les RPE municipaux, pour qu'ils soient en contact réel avec la nature : installations sensorielles nature à la crèche Garde Lune, atelier avec « Nature en Herbe » au RPE du Pont d'Alai...
- ▶ **Les activités artistiques et culturelles** stimulent la créativité, l'imagination et contribuent à l'épanouissement et à l'ouverture d'esprit des jeunes enfants : ateliers peinture avec les mains et les pieds au RPE du Pont d'Alai ou argile avec une plasticienne à la crèche Garde Lune, sortie au Musée des Beaux-Arts de Lyon...

Tassin la Demi-Lune est assurément une ville où il fait bon grandir !



LES COMPÉTENCES

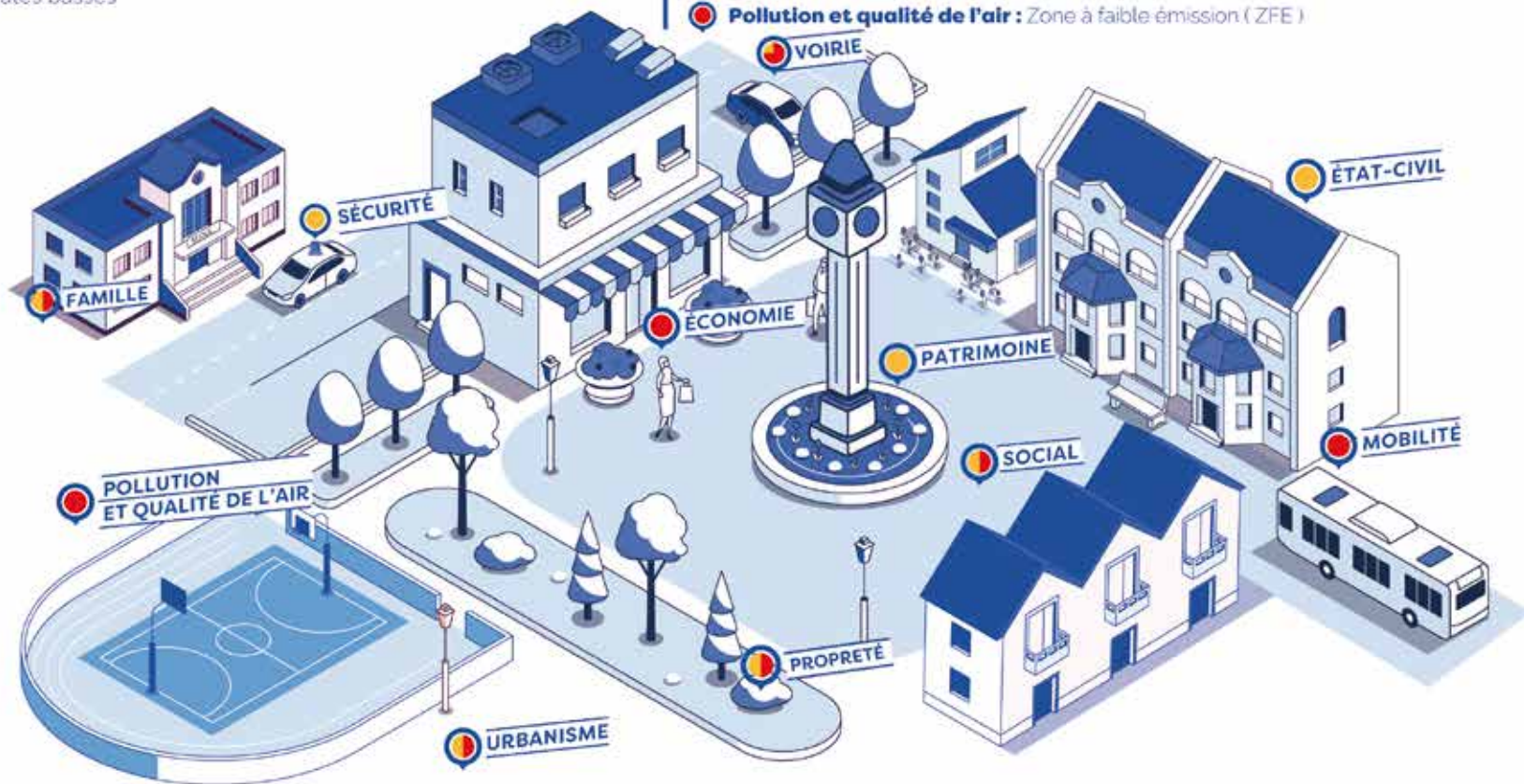
TASSIN LA DEMI-LUNE

- **Urbanisme** : permis de construire (avant 2024), déclaration de travaux
- **Voirie** : entretien des plantations sur voirie, stationnement réglementé (payant, parking), occupation du domaine public
- **État-civil** : Mariages et PACS, gestion des cimetières, carte nationale d'identité, passeport...
- **Famille** : crèches, écoles primaires (maternelles et élémentaires), activités périscolaires, cantine
- **Patrimoine** : équipements et bâtiments municipaux
- **Social** : aide sociale facultative, CCAS, logement d'urgence
- **Sécurité** : prévention, sécurité routière, tranquillité et salubrité publiques
- **Propreté** : entretien des espaces verts communaux (cimetières, parcs, jardins) et les plantations en strates basses

LES COMPÉTENCES

MÉTROPOLE DE LYON

- **Urbanisme** : Planification du Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), aménagement espaces publics
- **Voirie** : stationnement, aménagement et entretien des routes, trottoirs de la voirie métropolitaine, pistes cyclables...
- **Enfance** : entretien des collèges, assistantes maternelles
- **Economie** : développement économique, règlement local de publicité métropolitain, grandes surfaces commerciales,
- **Social** : logement social, seniors, Ehpad, handicap, RSA, hébergement et protection de l'enfance
- **Mobilités** : transports en commun, gestion du trafic routier et des déplacements
- **Propreté** : entretien des espaces verts (sauf domaine communal et strates basses) : nettoyage des voies et trottoirs, collecte et tri des déchets (abandon des marchés forains)
- **Pollution et qualité de l'air** : Zone à faible émission (ZFE)



Une Ville tellement proche, une Métropole tellement loin



3 questions à Pascal CHARMOT

Maire de Tassin la Demi-Lune, Conseiller Métropolitain

Pour donner le cadre de ce Dossier, pouvez-vous nous rappeler, dans les grandes lignes, comment se répartissent les compétences entre les communes et la Métropole de Lyon ?

Je tiens d'abord à souligner le caractère unique, voire atypique, de la Métropole de Lyon. Aucun autre Président de collectivité en France, ne concentre autant de pouvoir. Il s'est également attribué la présidence du Sytral. La Métropole de Lyon a été créée il y a dix ans par la loi MAPTAM*, en fusionnant les compétences du Grand Lyon et du Département du Rhône : mobilité, propreté, solidarité, environnement, gestion des collèges, culture... Les communes ont gardé les actions de proximité : crèches, écoles primaires, équipements culturels et sportifs, aide sociale d'urgence, police municipale... Force est de constater que la présence et l'action de la Métropole dans la gestion de la ville sont très, trop, importantes, voire parfois déterminantes, particulièrement dans des domaines qui touchent directement le cadre de vie comme par exemple, la voirie. **C'est de ce fait, quotidiennement que les Maires doivent veiller à ce que le programme pour lequel ils ont été élus soit appliqué. Nous ne pouvons évidemment pas laisser la Métropole de Lyon décider sans notre expertise, ni laisser agir contre l'avis de la commune et l'intérêt de ses habitants.**

Vous avez souvent pointé du doigt les méthodes de la Métropole de Lyon notamment le manque de concertation pour les grands projets tels que le Tramway Express de l'Ouest Lyonnais ou encore les Voies Lyonnaises. Quel constat faites-vous ?

La Métropole avance depuis 4 ans à marche forcée, c'est indéniable, dans tous les domaines et cela au préjudice des grands Lyonnais en général et des Tassilunois en particulier. Je rappelle le sondage que nous avons publié dans *Le Mag'* de mars 2024 : **32 % des Tassilunois seulement estiment que leur avis est pris en compte par la Métropole** (enquête IFOP-janvier 2024). Jamais à ce point, nous ne nous sommes sentis non seulement peu considérés mais empêchés dans nos actions. Dans les faits, l'exécutif métropolitain avance de manière idéologique, voire dogmatique, par injonctions : c'est sa décision qui prime, et peu importe que les attentes sur le plan local soient différentes. Les chiffres sont regardés de manière purement analytique, sans la profondeur nécessaire pour intégrer pleinement toutes les dimensions humaines, fonctionnelles et sociales qui sont liées à tout projet d'infrastructure, et conditionnent l'acceptabilité de celui-ci. Résultat : nous nous retrouvons avec des « autoroutes à vélos » surdimensionnées, avec un tramway dont le tracé se fait au détriment de notre commune, en dépit des solutions que nous avons proposées... Le Métro E en l'espèce est le modèle de concertation réussie et de projet plébiscité par la population.

Quel constat faites-vous de ces manquements, de cette prise en compte insuffisante, voire inexistante, par la Métropole des attentes du territoire et surtout, de ses habitants ?

Je fais un double constat. D'abord, celui d'un problème d'échelle. Comme je le disais, la Métropole de Lyon est unique en France par sa taille et les compétences qu'elle doit gérer ne peuvent l'être de manière suffisamment fine. D'ailleurs, on peut se poser la question de savoir pourquoi aucune autre agglomération ou entité comparable en France ne veut imiter le modèle lyonnais. Ce qui m'amène au second constat : **la commune reste plus que jamais l'échelon de proximité essentiel pour accompagner la vie des citoyens, aussi bien pour agir au quotidien que pour défendre leurs intérêts.** C'est le sens de notre « Tellement proche » que je m'attache, avec l'équipe municipale, à illustrer dans tous les domaines de notre action.

* Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles.



La « vélo suffisance » ou la fausse bonne idée par excellence

C'est un fait avéré : l'usage du vélo en ville est aussi bénéfique pour ceux qui le pratiquent que pour la qualité de l'air. Encore faut-il qu'il soit régulé par des voies cyclables s'intégrant en cohérence avec les autres modes dans un schéma de transport global. C'est le bon sens même : tous les trajets ne sont pas faisables à vélo, loin de là. Pourtant, la Métropole de Lyon en a fait un vrai dogme, avec un réseau gigantesque de treize VL (Voies Lyonnaises) dont le tracé a été parfois imposé aux communes.

Si Tassin la Demi-Lune a proposé à la Métropole d'aménager bien sûr des pistes cyclables pour que les deux-roues puissent circuler en toute sécurité, ce n'est pas au détriment des automobilistes qui doivent emprunter ce mode pour de longs trajets : **si le « tout-voiture » n'est pas souhaitable, le « tout-vélo » ne l'est pas davantage.** La Ville de Tassin la Demi-Lune soutient la cohabitation des usages au lieu de la primauté d'un seul fusse-t-il « propre ». La « vélo suffisance » ignore le réel.

TEOL : UN TRAMWAY NOMMÉ DÉNI

Prévue à l'horizon 2030, la ligne E du métro avait fait l'objet de nombreuses études et d'une concertation soutenue en 2019, s'imposant sans conteste comme la meilleure solution pour desservir une zone de l'Ouest lyonnais en expansion, où les transports en commun étaient notoirement insuffisants, en quasi-zone blanche comparé au reste de l'agglomération. Douze scénarii étudiés, plus de 6 800 contributions, un projet performant sur sa rampe de lancement... et jeté à la fosse par le nouvel exécutif écologiste arrivé en 2020 après une expéditive et funeste consultation prétexte en 2021. Invoquant des raisons financières, celui-ci a substitué au métro un projet hybride, cette fois sans réelle concertation (notamment avec une réunion publique de restitution organisée de manière très discutable en visioconférence). En dépit des nombreux avis défavorables émis par les Tassinlois, et les communes voisines, rejetant le projet à plus de 80 %, la Métropole projette **une future ligne de tramway qui devrait circuler en surface à Tassin la Demi-Lune, générant bouchons et pollution de l'air. C'est un dossier contre lequel la municipalité se bat ardemment depuis 2020.**

Mobilités : lorsque l'autorité remplace l'action

On a oublié qu'il y a plus de vingt ans, l'agglomération lyonnaise fut pionnière en étant **la première collectivité de plus de 100 000 habitants à se doter d'un Plan de déplacements urbains (PDU).**

L'objectif recherché : **améliorer la qualité de l'air en favorisant « un partage harmonieux de la voirie entre les différents modes ».** À savoir moins de voitures, des transports en commun plus performants et donc plus fréquentés, une plus grande part accordée aux modes doux (rebaptisés depuis « modes actifs »). Si l'usage de la voiture a sensiblement baissé sur l'aire métropolitaine au profit des autres modes, aujourd'hui, la vision écologiste privilégie une approche autocentrée sur les villes centres que sont Lyon et Villeurbanne, délaissant les grands Lyonnais.

On est loin de l'équilibre recherché dans l'intention initiale : il s'agit de **passer en force** par des « autoroutes à vélo », une ZFE*, une mesure anti-sociale, empêchant l'accès de nombreux véhicules au centre de notre agglomération, et bien sûr **des projets de transport collectif inadaptés sur l'Ouest lyonnais.**

Quant aux habitants dits « péri-urbains », ceux dont le lieu de travail est mal desservi ou qui ne sont plus assez en forme pour faire des trajets quotidiens à vélo..., ils n'ont plus qu'à prendre leur mal en patience dans **des bouchons devenus endémiques.** L'inégalité de considération s'ajoute à l'injustice.



La Ville a mis en place depuis janvier 2022 **des capteurs d'air** qui enregistrent et modélisent, 24H/24, la qualité de l'air et l'environnement sonore. Ils permettent d'établir une cartographie complète de la pollution de l'air et sonore, par quartier, par jour et tranche horaire, et de connaître les polluants principaux, la quantité de particules fines. **Des résultats à retrouver quotidiennement sur la page d'accueil tassinlademilune.fr**



ZFE : une bombe sociale à retardement

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les véhicules affichant des vignettes **Crit'Air 4 et 5** ne peuvent plus circuler, ni même stationner, dans plusieurs communes, Lyon en premier lieu, de l'agglomération lyonnaise comprises dans la zone à faible émission (ZFE)*. **Au 1^{er} janvier 2025, les Crit'Air 3** seront à leur tour empêchés de rouler et de stationner dans ce périmètre. En fait, l'essentiel du parc automobile avant l'électrique et l'hybride à essence. Sans alternative possible, ceux qui vont pâtir le plus de ces dispositions sont les propriétaires de véhicules qui n'ont pas les moyens d'en acheter un neuf, particuliers mais aussi professionnels tels que les artisans. Et les aides de la Métropole restent inefficaces. Telle qu'elle est mise en œuvre par la Métropole de Lyon, **la ZFE n'est rien d'autre qu'une bombe sociale à retardement...à mèche courte.**



* La ZFE de Lyon s'étend sur cinq communes de l'agglomération, couvrant la quasi-totalité de Lyon et de Caluire-et-Cuire, ainsi que les parties des communes de Bron, Villeurbanne et Vénissieux situées à l'intérieur du boulevard périphérique.

Eau : des coûts partis à la hausse

Auparavant confiée à un opérateur privé, strictement contrôlé et encadré par la collectivité, la gestion de l'eau a été reprise par la Métropole de Lyon en régie directe (financée par le contribuable métropolitain). L'opérateur public créé pour cela est donc désormais « **Eau du Grand Lyon** » qui peut fixer librement ses tarifs et piloter le réseau sans s'exposer à des pénalités en cas de défaillance ou de mauvaise gestion.

Après l'augmentation de la redevance pour le service d'assainissement cette année, la dernière mesure en date porte sur **une hausse de la tarification de l'eau au 1^{er} janvier 2025**. Elle introduit **un principe de tranches**, qui rompt avec la notion de solidarité. La première tranche inclut en effet 12 m³ gratuits pour chaque foyer abonné, quel que soit son niveau de revenu. Pour la deuxième, entre 12 et 180 m³ par an, c'est le tarif en vigueur révisé annuellement qui s'applique. Au-delà, ce tarif est doublé... alors que ce seuil représente la consommation moyenne annuelle d'une famille de 5 personnes. La mesure se veut incitative afin que chacun se responsabilise sur ses consommations, elle va de fait pénaliser les familles nombreuses et devenir un poste de coûts importants pour celles-ci. Sans compter l'impact pour les activités professionnelles consommatrices d'eau (restauration...). Après la hausse de l'énergie, la facture d'eau va rendre la note du déjeuner très « salée » pour les salariés.

PROPRETÉ : PAYER PLUS, AVOIR MOINS

L'augmentation de la TEOM (taxe des ordures ménagères) en janvier 2024 ne s'est malheureusement pas traduite par un meilleur service. Au contraire, dans l'idée de tendre vers le zéro déchet, avec un premier objectif de réduction de 25 % des ordures ménagères en 2030, la Métropole de Lyon a décidé de « rationaliser » les tournées de collecte des ordures ménagères. Depuis mars 2024, certaines villes, dont Tassin la Demi-Lune, font l'objet d'une expérimentation avec des passages moins nombreux. L'idée est d'inciter les habitants à trier leurs déchets pour alléger leur poubelle et à utiliser les bornes à compost pour leurs déchets organiques ainsi que les collecteurs de verre. Louable *a priori*, le dispositif s'éloigne de sa finalité, et coûte plus cher à l'utilisateur pour une prise en charge moindre.

En parallèle sont aussi concernés les marchés et les événements organisés par les communes, pour lesquels la collecte n'est plus assurée. Dans le premier cas, la Ville s'est rapprochée des commerçants pour qu'ils puissent gérer eux-mêmes leurs déchets, grâce au dialogue et un accompagnement constant la Ville a réussi le pari d'obtenir un « marché propre ». Pour les événements, cela suppose en revanche de mobiliser nos agents, ces nouvelles interventions se traduisant par **un surcoût payé par la commune.**

Espaces verts : une nature qui foisonne un peu trop

La volonté de la Métropole de laisser le végétal pousser en liberté dans le cadre d'une « **gestion différenciée** » de la végétation un peu plus poussée que la normale, se traduit, de fait, par des herbes sauvages qui prolifèrent un peu partout, abîmant trottoirs et voirie. Et là encore, ce sont les services de la Ville qui doivent prendre en charge cet entretien, afin de préserver le cadre de vie. En effet, la Ville favorise, dans tous les lieux où cela est possible, le déploiement de la nature en ville, dans le cadre de son plan dédié : de la future mini-forêt du parc de la Raude aux potagers-composteurs conçus pour les balcons en passant par les espaces protégés et la protection de la biodiversité... mais en n'oubliant jamais **d'inscrire ses actions dans une approche globale maîtrisée**, respectueuse et durable, et de façon pédagogique en apportant à l'utilisateur outils et informations.

Logements sociaux : quel bilan à un an ?

En octobre 2023, la Préfecture annonçait par voie de presse la reprise par les services de l'État de la compétence Urbanisme aux villes de la Métropole ne satisfaisant pas aux exigences de la loi SRU : 25 % de logements sociaux sur l'ensemble du parc d'habitations. Parmi ces villes, Tassin la Demi-Lune, pour laquelle cette décision s'avère pour le moins inique au regard de la politique de logement menée depuis deux mandats.

Il y a les chiffres et leur froideur factuelle, mais aussi la réalité humaine et sociale des faits qu'ils peuvent occulter. Sur le papier, Tassin la Demi-Lune n'atteint pas les quotas imposés par la loi : **la Ville est aujourd'hui à 15,9 % de logements sociaux construits.** Comme toujours, la réalité est un peu plus complexe.

Très attractive, **Tassin la Demi-Lune ne cesse d'accueillir de nouveaux habitants**, y compris de jeunes ménages et des primo-accédants, séduits par **la qualité de vie de notre commune**, en particulier pour les familles. Ce dynamisme ininterrompu depuis 2014 avait d'ailleurs fait l'objet d'un Dossier dans *Le Mag'* de décembre 2022, en rappelant les maîtres-mots de notre politique d'urbanisme : **équilibre et maîtrise**, afin de soutenir **une croissance « raisonnée et raisonnable » préservant notre cadre de vie.** Un développement qui veille notamment à mettre toujours en adéquation l'évolution de la démographie et les besoins en infrastructures qui l'accompagnent. Cette approche intègre une vision du logement social qui, loin d'être purement comptable, répond finement à des besoins solidaires, à des parcours de vie et favorise de plus l'accession (sociale) à la propriété.

UNE DYNAMIQUE EN PANNE

Depuis que la Préfecture du Rhône a pris la main sur les autorisations de permis de construire, où en sommes-nous ? **En tout, ce sont quatre permis collectifs qui ont été attribués pour 137 logements dont 120 logements dits « étudiants ».**

Deux des quatre permis, non seulement ne comptent aucun logement social, mais sont en outre des projets pour lesquels la Ville avait déjà instruit les dossiers en 2023 et émis un avis défavorable.



Le troisième permis intègre certes huit logements sociaux, mais il était déjà accompagné par la Ville depuis 2023 en tant que projet d'habitat inclusif. Quant au quatrième, il comprend 91 logements étudiants, soit zéro PLAI et zéro PLUS*, deux typologies pourtant prioritaires, exigées par ailleurs par l'État quand la Ville gérait les permis. Là encore, le projet avait reçu un avis défavorable par le passé de la Ville, renouvelé lors de l'instruction par la Préfecture, et ce en raison du non-respect du règlement d'urbanisme dans un « périmètre d'intérêt patrimonial » (protection du bâti inscrite au PLUH*).

Le bilan confirme la nécessité de la bonne échelle pour décider et agir en matière de logement et *in fine*, les résultats ne sont pas là.

* PLAI : prêt locatif aidé d'intégration. PLUS : prêt locatif à usage social. PLUH : plan local de l'urbanisme et de l'habitat.



Deux Prix Territoria pour la Ville

Chaque année depuis 1986, les Prix Territoria, décernés par l'Observatoire éponyme, distinguent les initiatives locales les plus exemplaires en termes d'innovation comme source de progrès et de bonne pratique pouvant être répliquée. L'édition 2024 a récompensé deux actions menées par la Ville, mettant ainsi à l'honneur son dynamisme ouvert aux idées nouvelles et sa volonté d'être toujours plus proche des Tassilunois.

Première innovation a remporté un **Territoria d'Or**, catégorie « communication » le **podcast « Tassin la Demi-Lune on air »**. Lancé en mai 2024, il apporte chaque mois ses bonnes ondes sous forme d'informations et d'interviews utiles, divertissantes, percutantes... Une vraie première pour une collectivité locale de la Métropole de Lyon !



La deuxième innovation décroche quant à elle un **Territoria de Bronze** dans la catégorie des « enjeux environnementaux ». Tassin la Demi-Lune est reconnue comme pionnière en matière de végétalisation du milieu urbain, puisque c'est l'opération de **déploiement des potagers-composteurs chez les particuliers** qui a été honorée par cette reconnaissance.

*Notre communication institutionnelle se veut avant tout de qualité, accessible et fidèle. Nous avons décidé d'aller encore plus loin au printemps 2024, en mettant en place un nouveau format de communication, le **podcast**.*

*Il en va de même pour notre ambitieux Plan Nature en Ville qui associe concrètement les habitants. La campagne triennale des **potagers-composteurs** est, à ce titre, une vraie réussite, puisque nous mobilisons 100 foyers-tests chaque année. Aujourd'hui, les deux prix Territoria viennent saluer les deux actions de la Ville, et nous encouragent à faire toujours plus pour **garantir un cadre de ville de qualité aux Tassilunois.***

Pascal CHARMOT, Maire



Label Ville Fleurie : une 3^e fleur pour Tassin la Demi-Lune !



Notre cadre de vie fait la part belle aux espèces florales et fait entrer **la nature en ville** par la présence d'un environnement végétal de qualité. Cette démarche ne cesse de se renforcer, ce qui lui vaut d'être distinguée par le label « Villes et Villages Fleuris ». Après sa première fleur obtenue en 2001 puis la 2^e attribuée en 2011 et confirmée en 2018, **Tassin la Demi-Lune a reçu cette année sa 3^e fleur**. Le jury est venu le 30 août pour observer *in situ* les multiples actions menées par la Ville, dont les carrés potagers, les chantiers paysagers du nouveau cimetière, les modes de gestion visant à préserver la ressource en eau... Avec cette 3^e fleur, il a salué une approche globale, dont **les initiatives visent tout à la fois à embellir la ville, à l'adapter au changement climatique et à s'engager dans la transition écologique, à préserver sa biodiversité, à valoriser et enrichir son patrimoine naturel.**

Les Lumières de la ville

Comme chaque année, une joyeuse période de festivités attend les Tassilunois à partir du 6 décembre. Donnant le coup d'envoi, le traditionnel marché de Noël se tiendra les 6, 7 et 8 décembre. Animés par nos commerçants, ses stands proposeront de jolies idées de cadeaux, de quoi se restaurer...



Toujours très attendue, la fête des Lumières débutera à **17 h le 8 décembre**. Au programme :

- **animations ludiques** assurées par neuf associations ;
- **le spectacle Super Cho** (trois représentations de 15 min chacune à 18 h, 19 h 15 et 20 h 45, devant l'Hôtel de Ville) ;
- **la batucada** (départ à 18 h 30) suivie de la procession des lampions. Ceux-ci jouent la carte durable puisqu'il s'agit de leds ; ils seront distribués le jour même mais aussi à l'avance à la Maison des Familles (voir « En pratique » ci-dessous) ;
- **une animation surprise** à découvrir sur l'espace en herbe.

À noter qu'à l'initiative de la MJC, avec le soutien du Comité Consultatif Jeunesse (CCJ), sera menée **une action spécifique pour l'édition 2024 du Téléthon**. Une récolte de dons sera faite lors de la distribution des lampions le 8 décembre, chacun étant libre de verser le montant qu'il souhaite.

EN PRATIQUE :

- ▶ **MARCHÉ DE NOËL** : 6 décembre (16 h - 20 h), 7 et 8 décembre (11 h - 21 h)
- ▶ **FÊTE DES LUMIÈRES** : 8 décembre (17 h - 21 h)
- ▶ **DISTRIBUTION DES LAMPIONS** :
 - **Le mercredi 4 décembre** : 14 h - 18 h à la Maison des Familles
 - **Le vendredi 6 décembre** : 16 h 30 - 18 h à la Maison des Familles
 - **Le dimanche 8 décembre** : 17 h - 18 h 30 devant l'Hôtel de Ville
- ▶ **INFO CIRCULATION ET STATIONNEMENT SUR** : tassinlademilune.fr

Retour sur 2024

Une exposition de vingt photos invitera à un retour en images sur l'année écoulée, illustrant les actions mises en œuvre et les événements organisés par la Ville. **À découvrir dans le parc de L'Atrium et sur la place Hippolyte Péragnet, à partir du 6 décembre et jusqu'au 20 janvier.**

LES VŒUX DU MAIRE, ÉDITION 2025

La Cérémonie des Vœux du Maire aura lieu **LE JEUDI 16 JANVIER 2025 À 19 H À L'ESPACE CULTUREL L'ATRIUM**.

L'occasion de célébrer une nouvelle année riche de réalisations pour la ville et ses habitants, et de mettre des Tassilunois à l'honneur !

L'entrée s'effectue sur inscription préalable sur tassinlademilune.fr

Vous n'avez pas de billets ? Vous pourrez tenter votre chance, dans la limite des places disponibles restantes, en venant 10 minutes à l'avance.





Nature en ville : protéger les hérissons et les écureuils

Afin de préserver deux petits mammifères emblématiques de notre patrimoine naturel, la Ville a lancé deux actions fortes : le projet Hérisson et les écurouds.

► LE PROJET HÉRISSEON :

Le saviez-vous ? On trouve **plus de hérissons en ville qu'à la campagne**, l'environnement urbain s'avérant pour eux plus riche en nourriture et moins fréquenté par leurs prédateurs naturels. Mais ce milieu les expose à de nombreux risques... Dans le cadre du Plan Nature en Ville, la commune a décidé de contribuer au **plan de sauvegarde national du hérisson d'Europe**, avec un dispositif test où les Tassilunois seront invités à se mobiliser pour protéger ces petits mammifères. **Une réunion d'information aura lieu début 2025**, à l'issue de laquelle les personnes intéressées pour observer les hérissons chez elles seront invitées à déposer un dossier de candidature. Les critères demandés : **habiter le quartier du Barailon en maison individuelle et disposer d'un jardin**. Une dizaine de foyers seront retenus et formés à l'observation naturaliste ainsi qu'à l'aménagement de leurs jardins pour favoriser les allées et venues des hérissons. Les données recueillies serviront à pérenniser et préserver les conditions de vie des hérissons.

Les écoliers seront aussi mis à contribution en apprenant à fabriquer un « tunnel à empreintes » pour apprendre à détecter la présence des hérissons et à cartographier leurs déplacements.

► LES ÉCURODUCS :

Vous avez sûrement aperçu un panache roux filer comme l'éclair dans les arbres ou jardins de la ville, les écureuils étant familiers de nos espaces verts. Pour sécuriser leurs déplacements et permettre l'accomplissement de leur cycle de vie, l'équipe municipale a décidé depuis 2021 de développer des dispositifs spécifiques : **les écurouds, des ponts aériens entre deux arbres à l'abri du flux automobile. Deux nouveaux passages ont été installés fin juin 2024, rue François Mermet et avenue Foch**. L'observation par un appareil photo montre un usage quasi quotidien de ceux-ci et c'est à découvrir sur notre site internet.



Zoom sur la palette végétale du nouveau cimetière

Micoucouliers de Chine, frênes à fleurs, poiriers, aulnes, féviers d'Amérique, arbre à pluie doré, troènes et grenadier : la palette des essences qui va structurer le nouveau cimetière témoigne d'une belle variété et a été choisie pour s'intégrer dans le contexte du site, les arbres répondant à plusieurs critères.



En pépinière, un soin particulier a été apporté à la silhouette et aux houppiers des arbres afin d'**allier esthétique et fonctionnalité** au regard des obligations de gestion du site.

Enfin, l'agencement des arbres a été conçu de façon à **aider au repérage des allées** et à marquer, comme une véritable scénographie, les éléments structurants du cimetière tels que l'entrée et le monument aux morts.

Une convention au service des propriétaires pour lutter contre les tags

La Ville s'engage activement dans la préservation de notre cadre de vie. Afin d'aider les propriétaires à lutter contre les tags et graffitis, elle a mis en place une initiative dédiée : **la convention pour l'élimination des tags et graffitis.**



Concrètement, les propriétaires concernés peuvent **solliciter les services municipaux pour bénéficier, ponctuellement et gratuitement**, de l'effacement des tags et graffitis sur les façades*.

Cette opération est réalisée grâce à des techniques spécialisées telles que l'hydro-gommage et l'application de peinture en recouvrement.

Si vous souhaitez bénéficier de cette initiative, il vous suffit de remplir le formulaire de la convention, en ligne sur le site de la Ville. En signant celle-ci, vous autorisez l'accès à votre propriété aux services techniques municipaux et vous vous engagez à signaler tout problème antérieur sur les façades.

** Les tags éligibles sont ceux qui sont visibles de la rue et inférieurs à 2 m de hauteur.*



PROPRETÉ : LES BONNES PRATIQUES POUR GÉRER SES POUBELLES

Vous trouverez tous les conseils en ce sens sur la page du site internet de la Ville.



La dernière balade urbaine de l'année

C'est le **dimanche 15 décembre** qu'aura lieu, pour 2024, la dernière de ces balades qui sont toujours sources de belles découvertes et d'échanges passionnants. D'une durée de deux heures environ, elle emmènera les participants jusqu'au **château du Vivier, à Écully**. Ouverte à toutes et à tous, elle sera comme d'habitude ponctuée de conseils nutritionnels et de pauses d'observation : la fresque de l'Espace culturel L'Atrium, les girouettes de la ville et les plaques de cocher. En fin de parcours, le groupe sera invité à faire un retour sur les balades 2024 et à proposer des idées d'itinéraires pour l'année prochaine.

EN PRATIQUE : rendez-vous à 14 h 30 devant L'Atrium. Nous vous conseillons d'être confortablement chaussés et chaudement vêtus, et de vous munir d'une bouteille d'eau ou d'une gourde. La sortie sera maintenue en cas de pluie légère.

POUR LES JEUNES !

POUR LES 17-25 ANS : les prochaines sessions des **chantiers jeunes** auront lieu **les 24 février et 21 avril 2025**. Informations et inscriptions sur le portail citoyen : <https://tassinlademilune.portailcitoyen.eu/demarche/226/2>

POUR LES 12-25 ANS : une formation gratuite aux **gestes de premiers secours** sera proposée **le samedi 22 mars 2025 de 9 h à 17 h**. Attention, les places sont limitées. Pour s'inscrire : <https://tassinlademilune.portailcitoyen.eu/demarche/326/2>

i + d'infos : 04 72 59 19 59
animation@villetassinlademilune.fr



Le stade Dubot : « une perle environnementale »

Tout au long des dernières années, le stade Dubot a évolué d'une façon pragmatique, intégrant les besoins des clubs et des citoyens (club house, skatepark, tribune, bureaux).



Dernière réalisation en date : **un nouvel éclairage public**, qui s'inscrit dans la démarche globale conduite par la Ville en matière de **réduction des coûts énergétiques***. Les travaux réalisés ont porté sur l'installation d'**un dispositif à base de leds**, déjà mis en œuvre sur les sites sportifs des Genetières et des Croisettes en 2023, et appelés à être déployés sur les différentes infrastructures communales. Avec de nombreux bénéfices à la clé : des économies importantes grâce à **une consommation sept fois moindre et une durée de vie des projecteurs sept fois plus longue** que celle des luminaires classiques, une luminosité largement améliorée et donc un confort et un bien-être accrus pour les sportifs, un niveau d'éclairage conforme aux exigences des fédérations de football et d'athlétisme et ajustable selon les usages (entraînement, matches...). Comme l'a souligné le Maire, **Pascal CHARMOT**, « *Aujourd'hui, le stade Dubot est une perle environnementale, et un écrin pour tous les sportifs et cela quel que soit leur niveau de pratique. Il est utile de noter qu'en octobre dernier, la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) a prononcé le classement de l'éclairage en niveau E4 LED, précédemment en niveau E5 IM, attestant de la conformité de ce nouvel éclairage par la Fédération Française de Football* ».

* Déjà évoqué dans de précédents Mag, il s'agit d'un contrat global de performance énergétique qui permettra de réduire les consommations de 60 à 80 % à terme, selon les premières estimations.



Les loges de L'Atrium se refont une beauté



Les loges de l'Espace culturel L'Atrium sont utilisées par les artistes et compagnies de la programmation culturelle de la Ville, pour se préparer, se reposer et se changer avant leurs spectacles. **En trente ans, elles auront vu passer de prestigieux artistes** tels que Daniel AUTEUIL, Annie GIRARDOT, Serge LAMA, Pierre RICHARD et bien d'autres encore.

Équipées de douches, de miroirs, de zones de détente et modulables selon les différents besoins des interprètes et compagnies accueillis, elles ont bénéficié d'importants travaux d'embellissement et d'amélioration. **De nombreux agents des services de la Ville y ont contribué** : ceux de la **Régie Bâtiment** pour le volet travaux, décoration et agencement, ceux de l'Espace culturel **L'Atrium** pour les opérations de montage et d'installation, et enfin, ceux de la **Régie Opérationnelle** pour le dernier grand nettoyage. C'est l'humoriste belge Véronique GALLO qui a eu la primeur de cette remise en beauté le 4 octobre dernier.



Esquisse, une nouvelle marque de café tassilunoise

Depuis quelques semaines, Jérôme BESSON, commerçant non sédentaire bien connu sur le marché de la Promenade des Tuileries, a lancé sa nouvelle marque de café. C'est désormais sous les plus beaux atours d'œuvres d'artistes locaux qu'*Esquisse Café* est disponible pour les amateurs de bon café.

En s'associant avec six artistes lyonnaises issues d'univers très divers, Jérôme, dirigeant de la société **Even & Sens**, a souhaité pour cette nouvelle gamme



de café « *créer une synergie entre l'art et la gastronomie* ». Il propose ainsi **six packagings** agréablement colorés pour ses différentes moutures du Brésil, d'Éthiopie, du Guatemala ou encore de Colombie, torréfiées artisanalement dans le Haut-Beaujolais.

Les artistes sélectionnées apportent une touche créative et originale à ces paquets de café, « *pour une expérience gustative raffinée et inspirante* » selon Jérôme BESSON.

Au-delà de cette offre à l'esthétique unique, d'autres propositions sont à la carte d'Even & Sens : **des thés et infusions** fabriqués à Valence dans la Drôme, **des nougats, des caramels** mais aussi **de petits accessoires de dégustation** pour savourer pleinement une pause goûter réussie.

Vous pourrez tester ces produits et bien d'autres encore sur le stand Even & Sens du **Marché de Noël** de Tassin la Demi-Lune du 6 au 8 décembre.

i **EVEN & SENS** | evenetsens.com
06 51 68 42 85 | evenetsens69@gmail.com
Tous les 1^{ers} vendredis du mois sur le marché de la Promenade des Tuileries



Auto-École Tassin, c'est bien !

Ce n'est pas un avis donné par la rédaction mais bien le nom de l'enseigne apposée sur la devanture de l'agence de Magali JACOVELLA, nouvelle gérante de l'auto-école installée au 67 bis de l'avenue de la République, dans les anciens locaux de Teclab dont l'activité a déménagé quelques mètres plus loin.

L'agence de Magali est d'abord une aventure entrepreneuriale pour cette jeune femme qui a vécu de nombreuses expériences professionnelles avant de se lancer dans le grand bain de la création d'entreprise. Une envie forte de s'épanouir dans une activité indépendante, sur un secteur d'activité en pleine mutation avec le développement de l'enseignement à distance.



Mais aussi une opportunité, alors que l'agence Auto-École des 3 Renards venait de fermer ses portes dans le quartier.

Ainsi, Magali JACOVELLA propose un accompagnement complet vers **le permis de conduire classique ou en version accompagnée dès 15 ans**, avec des révisions au code, y compris en ligne sur Facebook, Instagram et même Tik Tok !

Côté volant, elle enseigne avec bienveillance les bases de la conduite mais elle met aussi un accent particulier sur **la sensibilisation aux dangers de la route, aux bons comportements en voiture**, tout en gardant son sourire et sa bonne humeur.

L'assurance d'une expérience d'apprentissage positive, axée sur **la sécurité, la confiance et la réussite**.

i **Auto-École Tassin, c'est bien !** | **67 bis av. de la République**
04 22 91 16 57 | auto-ecole-tassin.fr
Du lundi au vendredi de 16 h à 18 h 30
Les mercredi et samedi de 10 h à 12 h



Joy Yoga, le yoga qui rend joyeux

C'est en 2017 que Johanna BRUET a fondé Joy Yoga après de longues années à chercher sa voie et à souffrir de maux de dos, assise devant son ordinateur. Elle est d'abord intervenue dans les studios de yoga à Lyon mais s'est très vite spécialisée dans le yoga en entreprise afin d'apporter de la détente physique et mentale là où il y en a souvent le plus besoin.

« Et il y en a souvent besoin ! » constate cette Tassinolaise au sourire communicatif qui, depuis 7 ans, a développé son yoga. **Un yoga accessible à tous** grâce aux diverses techniques qu'elle a acquis en Yoga thérapie et avec la méthode De Gasquet. Johanna intervient désormais



dans de nombreuses entreprises, grâce à l'appui des Comités sociaux, des dirigeants mais aussi à la motivation des salariés. Elle peut également proposer ses services dans le cadre d'activités pour les seniors avec **un yoga adapté** ou encore **à domicile**, pour un particulier ou en petit groupe. Ses modalités d'intervention sont nombreuses : cours hebdomadaires en présentiel ou en visio, yoga sur tapis ou sur chaise, ateliers ponctuels lors de séminaires, journée de la Condition de vie et qualité au travail, sur des sujets qui intéressent les salariés comme **la gestion du stress, le sommeil, ou encore la concentration.** Depuis cette année, Joy Yoga propose également des formations sur une demi-journée en gestion du stress et prévention des **troubles musculo-squelettiques.**

L'ADN de Joy Yoga, c'est la bonne humeur ! Pédagogue et à l'écoute, **Johanna adapte la pratique aux besoins des élèves et à leurs capacités.** Elle les invite à passer un moment hors du temps et des préoccupations du quotidien. Pour revenir plein d'énergie et de joie !

i Joy Yoga – Johanna Bruet | joy-yoga.fr
06 95 44 81 02 | joyyogalyon@gmail.com

tassinlademi-lune.fr

T TASSIN LA DEMI-LUNE TELLEMENT PROCHE

DÉCOUVREZ LE MARCHÉ DE NOËL DU 6 AU 8 DÉCEMBRE 2024 ET LA FÊTE DES LUMIÈRES LE 8 DÉCEMBRE PLACE HIPPOLYTE PÉRAGUT

CAROTHEQUE

10 & 12 rue de la Charité Lyon Bellecour

GRÈS GÉANTS | DALLES SUR PLOTS | FAÏENCES MOSAÏQUES | ZELLIGES | GALETS | PARQUETS MARBRES | PIERRES NATURELLES | PAVÉS TERRES CUITES | DALLES ET MARGELLES DE PISCINE SANITAIRES | ROBINETTERIES | SPAS ACCESSOIRES | HAMMAMS | SAUNAS OUTILLAGES | MEUBLES | VÊTEMENTS PRO

BERNARD CERAMICS
45 RUE FRANÇOIS MERMET
69160 TASSIN LA DEMI-LUNE
04 78 34 15 16



À la Médiathèque Médialune

► POUR LES PETITES OREILLES :

CROQ'UN CONTE : MERCREDIS 4 DÉCEMBRE (AVEC LE CONTEUR JEAN-PHILIPPE BIGORRE), 18 DÉCEMBRE, 8 ET 22 JANVIER, 5 ET 19 FÉVRIER, 5 MARS

2-3 ans : 10 h 30 - 10 h 50 / 4 ans et + : 11 h - 11 h 30 | *Entrée libre*

ÉVEIL MUSICAL : MERCREDI 26 FÉVRIER À 10 H ET 11 H

Jardin sonore avec Benoît Collinet | Pour les 0-6 ans

► CLUB LECTURE : MERCREDIS 4 DÉCEMBRE, 8 JANVIER, 5 FÉVRIER ET 5 MARS. Viens échanger, découvrir et partager des lectures, films, séries et musiques.

Dès 11 ans, à 14 h 30 | Entrée libre

► FÊTES DE FIN D'ANNÉE :

ATELIER FUROSHIKI : SAMEDI 14 DÉCEMBRE DE 10 H À 12 H ET MERCREDI 18 DÉCEMBRE DE 14 H À 17 H. Venez créer des emballages cadeaux en tissu, à partir de la technique japonaise du furoshiki, pour un Noël plus éco-responsable.

Tout public (dès 7 ans) | Espace culturel L'Atrium, MédiaLune | Gratuit

CINÉ KIDS : VENDREDI 20 DÉCEMBRE À 17 H 30. Un jeune chocolatier haut en couleurs est déterminé à changer le monde... avec magie et gourmandise ! Demandez le titre du film en passant à la Médiathèque.

Public jeunesse à partir de 6 ans | Espace culturel L'Atrium, salle Chopin | Gratuit, réservation conseillée

► NUITS DE LA LECTURE : VENDREDI 24 ET SAMEDI 25 JANVIER

► SEMAINES POLAIRES : DU 21 JANVIER AU 1^{ER} FÉVRIER

► MYCÉLIADES : DU 4 AU 15 FÉVRIER

Croq'un conte, #ClubLecture, atelier stop-motion.

Mercredi 12 février de 15 h à 17 h | À partir de 10 ans

► SIESTE MUSICALE : SAMEDI 22 FÉVRIER DE 14 H À 15 H

Un voyage musical tout en douceur... Allongez-vous, fermez les yeux, ouvrez les oreilles et laissez-vous bercer !

Public adulte | Espace culturel L'Atrium, salle Darnas | Gratuit | Entrée libre

► SEMAINE DU CERVEAU : DU 11 AU 15 MARS

► COMITÉ LECTURE : VENDREDIS 10 ET 31 JANVIER, 14 FÉVRIER

À 10 h 30 | Espace culturel L'Atrium, salle Darnas (10 janvier et 14 février), salle Chopin (31 janvier)

i 04 78 34 09 13 | mediatheque@villetassinlademilune.fr

Maison des Familles

► SAMEDI 18 JANVIER DE 10 H À 12 H : matinée bien-être (bols tibétains).

► JEUDI 23 JANVIER DE 18 H À 20 H : matinée d'information « Les démarches administratives pour bien préparer sa retraite » (dossiers de retraite : présentation des services en ligne, des échéances, des démarches).

► SAMEDI 25 JANVIER DE 10 H À 12 H : conférence participative autour de la méthodologie scolaire pour les parents « Promis je ne m'énerve pas ! ». Des conseils pour relâcher la pression : comment accompagner mon enfant dans ses apprentissages et son travail scolaire ? Comment éviter les conflits autour des devoirs ?

NOUVEAU dans le cadre du « soutien à la parentalité » : les parents peuvent venir avec leurs enfants ! Des animations leur seront proposées pendant le temps de la conférence destinée aux parents.

► JEUDI 30 JANVIER DE 18 H À 20 H : premier temps d'échange pour les parents d'adolescents.

► SAMEDI 15 FÉVRIER DE 10 H À 12 H : atelier parents/enfants autour de « l'alimentation et du rapport à la nourriture des enfants ». Comment aider mon enfant à développer une relation saine et autonome avec la nourriture, sans pression, ni frustration ?

► JEUDI 20 FÉVRIER DE 18 H À 20 H : conférence participative « La retraite, un nouvel élan pour mon couple ! ». Comment construire son nouveau projet de vie, donner du sens et s'épanouir dans sa vie de couple ?

► VENDREDI 21 FÉVRIER À 16 H 45 : goûter-lectures pour les 2-6 ans.

► MERCREDI 26 FÉVRIER DE 15 H À 17 H : atelier créatif en famille (fratrie ou parents/enfants ou grands-parents/petits-enfants) suivi d'un goûter.

► SAMEDI 15 MARS DE 10 H À 12 H : atelier « Yoga du rire » ouvert à tous.

► SAMEDI 22 MARS DE 10 H À 12 H : gym du cerveau (seniors).

► SAMEDI 29 MARS DE 10 H À 12 H : atelier participatif parents/enfants (de 0 à 3 ans). « Comment jouer avec mon enfant, favoriser son éveil et sa motricité ? »

**i Animations gratuites et sur inscriptions :
04 78 73 18 14 | maisondesfamilles@villetassinlademilune.fr**



À l'Espace culturel L'Atrium

LES RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER !

► EXPOSITION « LA JOCONDE EST DANS L'ESCALIER » PAR L'ASSOCIATION ARTESENS

JUSQU'AU 4 DÉCEMBRE, DU MERCREDI AU VENDREDI DE 14 H À 18 H ET LE SAMEDI DE 10 H À 13 H : dans le cadre des Résonnances de la 17^e Biennale d'art contemporain de Lyon, l'exposition offre une expérience innovante en utilisant des dispositifs tactiles, sonores et olfactifs pour explorer le passionnant voyage de l'art à travers les siècles, de la Renaissance à l'art contemporain. *Salle Darnas | Entrée gratuite et libre*

À NE PAS MANQUER, LE « MONA LISA CHALLENGE » ! Posez en Mona Lisa dans un cadre inspiré du célèbre tableau, avec un décor paysager en arrière-plan.

► SPECTACLES

MERCREDI 4 DÉCEMBRE À 20 H 30 : « Ludwig van Beethoven - Septuor pour cordes et vents » par les musiciens de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon (concert classique). *Dès 8 ans.*

Avant-après : conférences musicales dédiées à Beethoven, **les mardis à 14 h 30**, par Patrick FAVRE-TISSOT-BONVOISIN :

- **17 DÉCEMBRE :** Passions et orages (1804-1807).
- **21 JANVIER :** Nature et tumultes ou la musique en révolution (1807-1809).
- **4 FÉVRIER :** L'Empereur des compositeurs (1809-1813).
- **25 MARS :** L'Amour et l'immortalité (1813-1815).
- **1^{ER} AVRIL :** Les maux et les luttes ou Prométhée enchaîné (1816-1823).
- **27 MAI :** « Commedia finita est » ou le Titan terrassé (1823-1827).

SAMEDI 14 DÉCEMBRE À 16 H ET À 20 H 30 (COMPLET) : « A simple space » par la Cie Gravity and Other Myths (cirque). *Dans le cadre du Festival 7 à l'Ouest, dès 6 ans.*

Avant-après : atelier acrobatie **LE 14 DÉCEMBRE DE 10 H 30 À 12 H** avec Ahmed SAID, ancien membre de l'équipe nationale de gymnastique française et acrobate du Cirque du Soleil.

Sur réservation | Tarif : 2 €

MARDI 14 JANVIER À 20H30 : « Simone Veil – Les combats d'une effrontée » avec Cristiana RÉALI (théâtre).

Avant-après :

- **DU 8 AU 22 JANVIER :** exposition « Simone Veil, un destin 1927-2017 » par le Musée Mémorial de la Shoah. *Salle Darnas.*
- **23 JANVIER À 20 H :** projection d'un film en lien avec le spectacle. *Entrée libre.*

DIMANCHE 26 JANVIER À 16 H :

« Les yeux de Taqqi » par la Cie Paname pilotis (théâtre et marionnettes).

Dès 4 ans.

Avant-après :

- **DU 24 JANVIER AU 8 FÉVRIER :** exposition d'objets Inuit.
- **24 JANVIER À 18 H :** atelier contes et jeux Inuit (6-11 ans).
- **26 JANVIER À 17 H :** atelier de manipulation de marionnettes (parents-enfants).



SAMEDI 8 FÉVRIER À 20 H 30 : « Impressions of Ella » de Robin MCKELLE (concert jazz & soul).

JEUDI 20 FÉVRIER À 20 H 30 : « Sens Dessus Dessous » avec André DUSSOLLIER (théâtre).

Avant-après :

- **20 FÉVRIER À 18 H 30 :** apéro culturel avec une ciné-conférence sur le parcours d'André DUSSOLLIER par Fabrice CALZETTONI, historien du cinéma.
- **27 FÉVRIER À 20 H :** projection d'un film en lien avec le spectacle. *Gratuit.*

i + d'infos et réservations : atrium-tassin.fr



Agenda



TASSIN
LA DEMI-LUNE

LA BOÎTE AUX LETTRES
DU PÈRE NOËL EST DE RETOUR !
À RETROUVER SUR LE PARVIS DE LA MAIRIE



TASSIN
LA DEMI-LUNE

PARKING GRATUIT
MARDI 24 DÉCEMBRE 2024
À L'ÉCOLE BERLIER VINCENT
DE 8H30 À 16H



kalista

PARFUMERIE & INSTITUT

-25%*

sur votre produit
préfééré

Faites le plein
de beauté
à tout moment !



*Offre valable dans votre parfumerie Kalista Tassin jusqu'au 31 décembre 2024. Voir conditions en magasin. Kalista Tassin - 37 Avenue de la République, 69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE - 04 78 34 06 43

Opposition municipale Mieux vivre à Tassin

En confiant la crèche de la Raude à un grand groupe privé lucratif, le maire a choisi d'exposer nos enfants à la logique de marchandisation de la petite enfance, qui est pourtant vivement décriée au niveau national.

Pascal Charmot a ainsi écarté le Centre Social de l'Orangerie, un partenaire historique engagé depuis plus de 80 ans et très apprécié des familles.

Le maire n'a même pas exigé la reprise des salariés du centre, qui ont dû être licenciés. Seuls 3 ont « accepté » de subir une baisse de salaire de 200 à 300€ par mois pour rejoindre le nouveau prestataire.

Peu soucieux de l'humain, Pascal Charmot est un « récidiviste » en la matière : en 2018 déjà, le maire avait aussi supprimé 35 postes en fermant sans concertation le service d'aide à domicile de nos anciens.

Notre groupe d'élus « Mieux Vivre à Tassin la Demi-Lune » s'est donc fermement opposé à cette décision.

Julien RANC, Laurence du VERGER, Franck-Alain JOLY, Marielle MARGERI, Martine ESSAYAN, Benoît FERRAND, Laetitia PICHON, Michel FAYOT

Pour retrouver nos actualités : www.mieuxvivreatassin.fr
07 83 89 81 27

Le Conseil Municipal a délibéré le 04/11/20 son nouveau règlement intérieur.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (art. L.2121-27-2), celui-ci prévoit que l'espace réservé à l'expression des groupes politiques dans le magazine municipal tienne compte de leur poids respectif et proportionnel dans le Conseil municipal.

Majorité municipale Avec vous, toujours pour Tassin

Depuis maintenant 10 ans, les élus de notre majorité travaillent pour le bien-être des familles, toujours dans un souci d'amélioration du service rendu aux Tassilunois. Un objectif que nous poursuivons avec détermination et transparence, en faisant les choix d'avenir et justes.

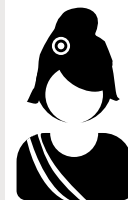
Depuis 2020, nous travaillons à la création du Pôle public de la Raude, en cours de réalisation, un lieu de vie dédié aux familles, un berceau végétal avec en son sein le futur groupe scolaire Samuel PATY et le Pôle Petite Enfance « Les Petits Maraîchers » qui accueillera une crèche et un jardin d'enfants dans un ensemble de bâtiments modernes, spacieux et durables. Un projet mené en lien étroit avec la CAF, la PMI et piloté par le service petite enfance de la Ville. Une référence de plus pour Tassin la Demi-Lune déjà reconnue pour la qualité de son offre de garde.

Après des années de travail, de multiples échanges lors des conseils d'administration successifs du CCAS, une procédure de délégation de service public aboutissant en avril 2024 à la sélection unanime d'un délégataire privé, quelle ne fût pas notre surprise d'entendre les attaques mensongères de l'opposition lors du Conseil municipal du 16 octobre dernier, au sujet de ce nouveau lieu dédié à vos enfants, contre le projet et l'entreprise retenue.

Créer la polémique, insulter le savoir-faire des professionnels et désinformer les habitants, cela suffit ! Nous regrettons que le seul levier d'action de notre opposition soit le mensonge. L'accueil des enfants, auparavant au Centre social, demain dans le nouveau site, permet de maintenir des emplois et d'en créer. La Ville l'a toujours pensé ainsi.

C'est un fait, encore plus de familles bénéficieront d'un service de qualité, porté par un délégataire expert, encadré par des agents municipaux passionnés.

Si vous vous retrouvez dans cette sincérité, venez échanger avec nous **contact@ensemblepartageontassin.com pour servir ensemble les intérêts des Tassilunois avant tout autre chose.**



tassinlademilune.fr



TASSIN
LA DEMI-LUNE
TELLEMENT
PROCHE DES
COMMERCES



CONSEIL DU PÈRE NOËL :

“ POUR VOS COURSES DE FIN
D'ANNÉE, DESTINATION LES
300 COMMERCES DE PROXIMITÉ
DE TASSIN LA DEMI-LUNE ! ”